

Hommage du Gouvernement
représenté par M. Hervé GAYMARD, Ministre de
l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à Mme Sylvie TREMOUILLE, contrôleuse du travail
le 7 septembre 2004

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une immense émotion et une extrême tristesse que je m'exprime aujourd'hui afin d'honorer la mémoire de Sylvie TREMOUILLE, qui nous a quitté tragiquement le 2 septembre 2004.

Mes pensées vont tout d'abord vers son époux Gilles, son fils Julien, et sa famille. Je leur exprime au nom de l'ensemble du Gouvernement et en mon nom propre, le témoignage de notre plus profond chagrin, de notre compassion, mais aussi de notre révolte face au drame qui les frappe.

Je souhaite également exprimer à l'ensemble des agents du

corps de l'inspection du travail (inspecteurs et contrôleurs) quelque soit leur ministère d'affectation, la part personnelle que je prends à leur peine. Je les assure de toute ma sympathie.

En ce dramatique après-midi du 2 septembre, Sylvie TREMOUILLE et Daniel BUFFIERE, contrôleur de la caisse de mutualité sociale agricole, également victime de sa mission, effectuaient un contrôle de routine. Cette action s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre le travail illégal. Le Gouvernement avait décidé cet été, de renforcer la lutte contre ce fléau pour la société toute entière qui, crée une concurrence déloyale et prive de nombreux salariés de leurs droits sociaux élémentaires.

Contrôler sur le terrain les entreprises agricoles , telle était la mission confiée à Sylvie TREMOUILLE, mission qu'elle remplissait toujours en privilégiant écoute et contact. C'était son métier, c'était le choix de vie qu'elle avait fait.

Née il y a 40 ans, Sylvie TREMOUILLE a su donner le meilleur d'elle même. Entrée en 1982 dans les services de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Dordogne, en qualité d'auxiliaire, elle a rapidement progressé dans une carrière administrative : agent de bureau, agent administratif, adjoint administratif.

Attirée par le travail sur le terrain et la défense de nos valeurs et

compte tenu de ses grandes qualités professionnelles et humaines, elle a été promue au choix contrôleuse du travail en janvier 2003. C'était la dernière promotion de ce type et l'administration avait choisi la meilleure. Son intégration avait été rapide et totale, elle exerçait sans difficulté son nouveau métier de contrôleur du travail. Elle était un exemple de la promotion sociale que permet la fonction publique.

Rien ne saurait justifier un acte aussi odieux qui devra être sévèrement sanctionner comme il se doit.

Et cependant, rappelons, que tous les jours, l'inspection du travail, comme les autres corps de contrôle effectuent des vérifications sans qu'elles donnent lieu à des incidents ou même à des violences.

Je veux affirmer ici la nécessité d'une inspection du travail qui depuis 120 ans participe au progrès social et à l'amélioration des conditions de travail et d'emploi. L'application du droit du travail doit pouvoir s'exercer sans restriction dans le cadre des lois de la République.

Face à la disparition de Sylvie TREMOUILLE, je souhaite que chacun puisse mesurer les qualités d'engagement et le sens du

devoir des agents des corps de contrôle et notamment ceux de l'inspection du travail . La noblesse de leur métier et leur sens du devoir, justifient un soutien sans faille de la Nation toute entière.

Me faisant l'interprète de tous ceux qui assistent à cette cérémonie et de ceux qui s'associent à la peine des agents de l'inspection du travail , je m'incline à nouveau devant la douleur des proches de Sylvie TREMOUILLE, en les assurant des sentiments d'estime et d'affection que leur portent, en ce moment dramatique, tous les français.

Hommage du Gouvernement
Représenté par M. Hervé GAYMARD,
Ministre de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales
à M. Daniel BUFFIERE
le 7 septembre 2004

Je tiens à vous faire part de l'émotion qui m'étreint à cet instant. Celle qui vous bouleverse, vous tous ici réunis, je voudrais pouvoir l'exprimer au moment où nous nous recueillons pour honorer ensemble la mémoire de Daniel BUFFIERE qui est mort le 2 septembre dans l'exercice de ses fonctions.

Je pense tout d'abord à l'immense douleur que doit ressentir sa compagne Claudine FEYFANT et à celle de sa fille Lucie. Qu'elles sachent que nous partageons leur peine et que la MSA et le ministère de l'agriculture feront tout pour leur apporter l'aide qu'elles sont en droit d'attendre.

Je pense aussi aux 300 hommes et femmes de la MSA de Dordogne, ses collègues de travail qui l'ont côtoyé et apprécié depuis sa date d'entrée dans cette caisse le 14 juin 1976. Je partage leur immense émotion.

Daniel BUFFIERE venait d'avoir 47 ans. Il a passé 28 ans de son existence au service de la collectivité dans le service public de la sécurité sociale. Après avoir commencé sa carrière au service du courrier, il a été guichetier permanencier avant de devenir contrôleur le 1er avril 1993, puis responsable du service contrôle le 1er décembre 2002.

Daniel BUFFIERE était un homme d'expérience qui connaissait son métier. C'était aussi un homme engagé au plan syndical, il était secrétaire du comité d'entreprise de la caisse et engagé dans la vie locale car il était maire-adjoint de BASSILLAC et délégué cantonal.

En ce triste après-midi du 2 septembre, Daniel BUFFIERE et Sylvie TREMOUILLE, contrôleur de l'ITEPSA ont été tués par balles alors qu'ils effectuaient un contrôle des conditions d'emploi de salariés saisonniers agricoles. Cette action s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre le travail illégal. Le Gouvernement avait décidé le 18 juillet 2004 de renforcer la lutte contre ce fléau social qui prive les salariés de leurs droits élémentaires, crée des conditions de concurrence déloyale et tarit les ressources de la sécurité sociale.

La protection sociale est avec le travail l'un des piliers essentiels de la cohésion sociale. Elle forme le ciment de notre société, ce qui nous relie les uns aux autres et nous rend solidaire : le trait d'union entre les riches et les pauvres, les malades et les bien-portants, les jeunes et les vieux, les actifs et les inactifs. La sécurité sociale est l'une des valeurs fondamentales de notre République.

Le métier de Daniel BUFFIERE consistait à contrôler l'application des lois sociales.

Chaque année des milliers d'entreprises sont contrôlées et les inspecteurs du travail, les agents de contrôle de la MSA et les inspecteurs des URSSAF peuvent accomplir leur mission sans problèmes, sans que cela donne lieu à des incidents ou des violences.

Mais alors pourquoi, le 2 septembre, le contrôle s'est-il terminé en tragédie ?

Je sais que certains secteurs du monde agricole traversent des difficultés. Cependant, rien ne peut justifier ni excuser un tel acte.

Un homme sous l'empire d'un moment de folie a abattu deux agents publics qui faisaient leurs métiers au service de la collectivité tout entière. J'entends

ici et là que ce sont les contrôles, leur nombre et leur dureté qui sont la cause de ce geste. Je rejette fermement cette explication.

J'affirme que tous les agents de contrôle doivent pouvoir exercer leur métier sans aucune restriction dans le cadre des lois de la République. C'est à ce prix que nous préserverons la cohésion sociale.

J'imagine l'incompréhension et la révolte que doivent ressentir les collègues de travail de Daniel BUFFIERE. Et je voudrais leur témoigner mon soutien ainsi qu'à l'ensemble des contrôleurs du réseau de la MSA qui remplissent leur mission avec le plus grand dévouement au service de l'intérêt général.

Au travers du sacrifice de Daniel BUFFIERE, chacun peut mesurer les qualités d'engagement et le sens du devoir des agents de contrôle de la MSA. La noblesse de leur métier et leur sens du devoir justifient un soutien sans faille de la Nation tout entière.

Je m'incline à nouveau devant la douleur de la famille et des proches de Daniel BUFFIERE, qu'ils soient convaincus de l'estime et de l'affection que leurs portent, en ce moment dramatique, tous les citoyens de notre pays.

M.Raffarin, Premier Ministre, n'a réagi que le 8 Septembre

« J'ai été ému d'apprendre les tragiques circonstances du décès de Mme Sylvie

48

Trémouille. Sa disparition en service illustre les risques auxquels les fonctionnaires de l'État peuvent être confrontés dans l'exercice de missions difficiles. Soyez assuré que j'associe toutes mes pensées à votre douleur et à celle de vos proches. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma profonde sympathie. Sincèrement, Jean-Pierre Raffarin. »⁴⁴. Les mots utilisés sont choisis et ne laisse transparaître aucune précision

⁴⁴ Jean-Pierre Raffarin, le 8 septembre 2004, lettre numérotée 5377.

Coordination Rurale Syndicat

Union Nationale

BP 590 - 1, rue Darwin - 32022 AUCH Cedex 9

Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – Mobile : 06 88 05 13 75

Réf. FL/FB - 04/09-46

Communiqué de Presse

Drame du désespoir paysan

Le drame qui vient de se dérouler en Dordogne démontre, hélas, l'ampleur du désespoir des paysans spoliés de leurs droits fondamentaux et soumis à des contraintes inacceptables.

Depuis plusieurs années la CR ne cesse de tirer la sonnette d'alarme : devant le nombre croissant de dépressions et de suicides, il était prévisible qu'un jour quelqu'un se livrerait à un acte insensé et désespéré.

Il est urgent de prendre conscience de l'extrême gravité de la situation actuelle et de changer de politique agricole afin que toutes ces catastrophes humaines cessent et que toutes ces morts ne soient pas inutiles.

Il faut redonner aux agriculteurs la liberté de travailler consciencieusement pour le plus grand bien de tous.

La CR présente ses condoléances aux familles durement éprouvées et souhaite très fortement que de tels faits ne se reproduisent jamais plus.

Le 3 septembre 2004 à 14 h 35

42 of 70 DOCUMENTS

Copyright 2005 Le Figaro
All rights reserved
Le Figaro Économie

06 janvier 2005

RUBRIQUE: FRANCE-ENTREPRISES; p.5 N°18793

LONGUEUR: 366 mots

TITRE: La réforme de l'Inspection du travail sur les rails;
SOCIAL Décisions de Gérard Larcher au début février

AUTEUR: François-Xavier BOURMAUD

TEXTE-ARTICLE:

Première étape pour la réforme de l'Inspection du travail. Gérard Larcher a reçu hier le rapport du directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Intefp), Jean Bessière, consacré au sujet. Le ministre délégué aux Relations du travail le transmettra aux syndicats de salariés et aux organisations patronales à partir du 17 janvier. Il sera mis en ligne sur le site Internet du ministère dans le même temps pour « permettre aux personnels des services centraux et déconcentrés de faire connaître leurs réactions par mail ou par courrier ».

Gérard Larcher lancera ensuite une série de rencontres avec les partenaires sociaux, à l'issue desquelles il présentera un projet de réforme, probablement au tout début du mois de février.

Commandé en juillet 2004 après le meurtre de deux inspecteurs du travail à Saussignac en Dordogne, ce rapport dresse « un état des lieux très approfondi (...) et met par ailleurs en lumière les difficultés pratiques et techniques que peuvent rencontrer les inspecteurs et contrôleurs dans l'exercice de leurs différentes missions », indique le ministère du Travail.

Le rapport avance dans la foulée des propositions sur le contenu de la formation des agents, sur les modalités de recrutement, la gestion des carrières, l'organisation des services déconcentrés et les méthodes de travail.

L'Inspection du travail compte près de 3 000 agents, dont 1 366 inspecteurs et contrôleurs qui remplissent une triple mission de contrôle, de conseil et de médiation. Pour la première, il s'agit de vérifier la bonne application du code du travail. La deuxième consiste à informer les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs au sein de l'entreprise. Quant à la troisième mission, elle vise à concilier les parties lors de conflits collectifs.

Le drame de Saussignac a mis en lumière les problèmes de la profession, et notamment la difficulté croissante des inspecteurs à remplir leur mission. Outre l'accroissement des moyens, les syndicats demandent au gouvernement de fusionner les trois inspections actuelles (Agriculture, Transports, Travail) dans un même corps placé sous l'unique tutelle du ministère du Travail.

DATE-CHARGEMENT: 6 janvier 2005

44 of 70 DOCUMENTS

